



Création d'une marque de sport

Par **rigaro42**, le **13/07/2010 à 15:37**

Bonjour,

J'aimerais créer une marque de sport dont le logo serait un puma mais pas du tout le même que la marque puma au niveau de sa taille et de sa position. Est-ce légal d'avoir pris un puma comme la célèbre marque de sport? et puis-je être l'objet de poursuites judiciaires?

Cordialement

Par **Mourot**, le **13/07/2010 à 16:27**

Monsieur,

Concernant votre logo du moment que celui-ci n'est pas susceptible d'entraîner une confusion dans l'esprit du public, tout va bien. Par contre, vous risquez tant une action des consommateurs que de "Puma". Mais s'il est suffisamment dans son design (couleur, position...) associé à votre marque elle-même suffisamment distinctive tout va bien. Enfin, si vous avez la volonté de vous développer (dépôt d'une marque), pensez à contacter l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Cordialement

Par **rigaro42**, le **13/07/2010 à 16:30**

Merci pour votre éclaircissement, je suis rassuré.

Cordialement.